

SOCIÉTÉ HENRY DUNANT

Centre de recherches historiques
sur la vocation humanitaire de Genève



CONVENTION D'ENTENTE

ENTRE

LA SOCIÉTÉ HENRY DUNANT ET LA CROIX ROUGE DU COSTA RICA

Fait à Genève, le 4 décembre 2019,

D'une part La Société Henry Dunant (SHD), représentée par son président Monsieur Roger Durand et sa vice-présidente Madame Cécile Dunant Martinez,

D'autre part, La Croix Rouge Du Costa Rica (CRC), représentée par

Olivero Ulises Quirós Ramírez

Convienent d'honorer la présente : CONVENTION D'ENTENTE

CONSIDÉRANT

La possibilité d'établir et développer des relations de coopération dans le but de diffuser les deux biographies en espagnol de Henry Dunant, premier prix Nobel de la Paix, ainsi que de Gustave Moynier, deux des cinq fondateurs du mouvement international de la Croix Rouge. Par là-même, nous voulons trouver la manière de renforcer les relations humaines et fraternelles entre ces deux sociétés.

En termes de diffusion, il incombe à la société nationale de la Croix Rouge de diffuser les principes de ce mouvement et pour la Société Henry Dunant de faire connaître la vie et l'œuvre des fondateurs, en élargissant son champ d'action comme Centre de recherche historiques sur la vocation humanitaire de Genève.

Conscients que l'échange mutuel résultant de cette expérience sera un apport certain pour la construction de nouvelles et plus solides formes de relation entre nos institutions et peuples.

Il convient de souligner que la Croix Rouge nicaraguayenne a été initialement désignée par la Société Henry Dunant afin de réaliser ce projet, cependant, pour des raisons majeures pour tous, il a été estimé pertinent de reconsidérer une

collaboration avec la Croix Rouge du Costa Rica sous l'approbation des deux sociétés nationales.

Pour tout ce qui a été exposé, les parties signent la présente CONVENTION D'ENTENTE destinée à établir une marque de collaboration mutuelle dans la diffusion de la biographie mentionnée, qui sera régie par les clauses suivantes :

PREMIÈREMENT :

La présente convention tient pour objet de **promouvoir et fortifier la coopération pour la diffusion des biographies d'Henry Dunant et de Gustave Moynier** au travers de la réalisation de ce projet spécifique, il permet de développer des liens au travers de celui-ci qui sont d'intérêt commun entre les Parties.

DEUXIÈMEMENT :

Les Parties faciliteront **l'échange permanent d'information** sur les publications et avancements obtenus en relation à la diffusion.

TROISIÈMEMENT :

Les projets et/ou programmes spécifiques qui se formulent dans le cadre de la présente Convention pourront se référer, entre autres, aux aspects suivants :

- a) Notes de presse, séminaires, conférences, ateliers, etc.
- b) Publications et toutes autres activités appropriées pour obtenir les objectifs de cette présente convention.

QUATRIÈMEMENT :

Les Parties favoriseront toutes activités qui permettront de fortifier les modèles et programmes de diffusion.

CINQUIÈMEMENT :

La réalisation commune d'une journée pour le lancement de la publication, telle que développer une plateforme d'échange d'expériences afin de promouvoir les mêmes activités futures de manière plus effective avec les autres pays hispaniques.

SIXIÈMEMENT :

Les parties d'un commun accord pourront solliciter la participation d'organismes nationaux et internationaux pour collaborer à la diffusion et au financement relatif à cette convention.

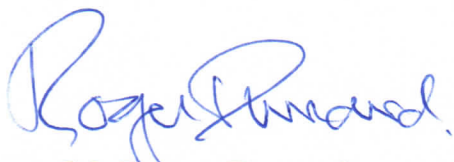
Cette présente convention d'entente entrera en vigueur pour une année (1) à partir de la date de sa signature, sauf manifestation contraire d'une des parties, laquelle sera exprimée par écrit.

Les éventuels désaccords sur l'interprétation et l'application de cette convention, seront résolus au travers de consultations directes entre les parties.

SEPTIÈMEMENT :

Le présent document est signé en trois originaux en espagnol et en français, tous deux textes de même teneur et valeur légale, sera conservé par chaque partie.

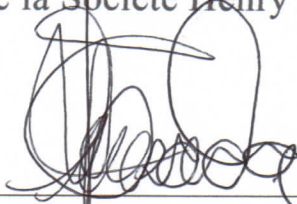
La lecture préalable sera signée en forme d'approbation, à Genève, le 4 décembre, 2019.-



M. Roger Durand
Président de la Société Henry Dunant



Mme Cécile Dunant Martinez
Vice-présidente de la Société Henry Dunant



Croix Rouge du Costa Rica